

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 octobre 2023 à 20 heures 30'**

*L'an deux mille vingt-trois le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mr Jean OTHAX, Maire.*

*Etaient présents : OTHAX Jean, JOUANINE Marie-Hélène, DOMENGE Éric, RANGOTTE Pierre, PONS Gilles, PORODO Claudine, CORMY Céline, DUPLEIX Brice, BLAYE-FELICE Jean-Claude, DUPLEIX Brice, LOUSTAU MERICAM Cathy, BOITEAU Marie.*

*Excusés : Christophe VICENTE, Céline CORMY, Audrey PEDESERT, Pierre CALENDRA, Valérie PETITBENOIT,*

**❖ RECRUTEMENT SECRETARIAT MAIRIE**

*Une autre candidate s'est présentée, travaillant avec plus de polyvalence dans une commune similaire à Uzos.*

*Il s'agit d'un agent déjà en poste, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel à 80% (28 heures) dans le cadre d'une mutation. La candidature a été retenue. Elle sera mise à disposition de nos services à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.*

**❖ EXTENSION ECOLE**

*Présentation du projet avec une version optionnelle de la salle motricité/périscolaire plus spacieuse (87.55 m<sup>2</sup> au lieu de 53.90 m<sup>2</sup>)*

*Validation de cette proposition avec un montant de travaux + honoraires MOE de 400 000 € HT. Elle constitue leur meilleure offre négociée entre chaque co-traitant et engendre une moins-value pour la commune de - 31 339€ HT par rapport au contrat en cours.*

**Validation de l'avenant**

*Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 25 août 2021 le conseil municipal attribuait le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et extension de l'école à l'agence ABC ARCHITECTES pour un montant de 107.100 € HT – 128.520 TTC*

*Compte-tenu qu'un nouveau programme a été défini suite au financement du projet revu à la baisse*

**Cet avenant a pour objet 2 modifications :**

**I. Recalage des honoraires de maîtrise d'œuvre suivant nouveau programme V3**

- Modification du montant travaux à 355 000.00€ HT  
(budget global MOA de 400 000€ HT comprenant travaux et honoraires MOE)

**II. Changement de prestataire suite à la cession de clientèles et d'affaires entre la SARL ALAIN BIASI et la SASU EEC BIASI du groupement MOE (effectif au 01/03/2023)**

Montant de l'avenant N°1 : - **Moins-Value**

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : - **31 339.00 €**
- Montant TTC : - **37 606.80 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : - **29.26%**

**Nouveau montant du marché public :**

**(groupement ABC Architectes, ECC BIASI , ADOUR ETUDES BIOFLUIDES)**

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **75 761.00 €**

- Montant TTC : **90 913.20 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Le dossier doit être déposé à la préfecture avant le 12 janvier prochain afin de pouvoir bénéficier des subventions.

#### ❖ **MAISON DE RETRAITE/EPFL**

Présentation du projet et signature de la convention avec l'EPFL pour l'achat de la propriété ESCALE, en vu de la revente à la société Les Jardins d'Iroise pour l'installation de la maison de retraite (transfert de l'établissement aujourd'hui sur les Coteaux).

La commune demande à l'EPFL Béarn Pyrénées d'assurer l'acquisition par voie amiable, puis le portage pour une durée prévisionnelle de DEUX ans, de l'ensemble immobilier bâti à usage d'habitation et dépendance sis à UZOS (64110), 6 rue de l'Église, cadastré section AI n°19 et AI n°20 pour une contenance globale de 9 366 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal accepte à la majorité ce projet (2 abstentions)

#### ❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

##### ❖ **VERITAS : contrôle aire de jeux**

La société VERITAS qui a contrôlé l'aire de jeux a repéré beaucoup de dégradations. Le Conseil Municipal a accepté le devis de la société DISTRIMAT à hauteur de 4 038,60€ TTC pour l'achat de fournitures. Les réparations se feront en régie. Une fois les travaux terminés il faudra recontacter la société VERITAS.

##### ❖ **HORLOGE- Extinction éclairage public**

L'extinction de l'éclairage public sur la commune pourrait être opérationnel au mois de novembre. Une réunion publique pour informer les habitants aura lieu le mardi 24 octobre à 20h.

##### ❖ **SIGNALISATIONS**

Des panneaux signalétiques pour informer de l'extinction de l'éclairage public vont être installés à l'entrée et à la sortie de la commune. La main d'œuvre se fera en régie.

De plus, afin de limiter la vitesse, des plots vont être installés rue de Lassalette, rue de l'Eglise et rue du Stade.

##### ❖ **ECLAIRAGE PUBLIC PLATEAU SPORTIF**

Des habitants souhaitent avoir de l'éclairage au plateau sportif. La mise en place d'un système de badge ou autre moyen est à l'étude.

##### ❖ **ABONNEMENT ECLAIRAGE PUBLIC**

L'optimisation des puissances souscrites de l'éclairage public, va permettre une économie de 1 000€ par an.

## ❖ SCHEMA DE MUTUALISATION

*Pour rappel, la commune d'Uzos a délibéré en 2021 pour l'adhésion au schéma de mutualisation numérique proposé par la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) avec :*

- La partie "socle de base" qui comprend l'accès réseau fibre aux différents bâtiments communaux, la téléphonie mobile et fixe (matériel et abonnements), l'hébergement sécurisé des serveurs et des données garantissant ainsi la cybersécurité.  
Le prix est proposé à 3,50 € par an et par habitant.*
- L'annexe A qui comprend le poste de travail avec les outils bureautiques est proposée à 2,50 € par an et par habitant.*

*Sur la base de 825 habitants (chiffres INSEE) le coût est de 4 950€ permettant une économie budgétaire estimée d'environ 10 000€.*

*Le déploiement est prévu en février 2024.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Le maire,  
Jean OTHAX*